

ADIL des Hauts-de-Seine
Procès verbal
Assemblée générale extraordinaire
7 novembre 2017

Le 7 novembre 2017 à 14h30, l'assemblée générale extraordinaire de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Hauts-de-Seine s'est réunie au Conseil départemental – Boulevard Soufflot à Nanterre, sur convocation du Président de l'ADIL92 M. Josiane FISCHER effectuée par lettre simple en date du 20 octobre 2017, conformément à la résolution prise par le conseil d'administration du 07 mars 2017 et aux dispositions des statuts.

Etaient présents

Col.	organisme	nom
2	CNL	Brigitte RAVEL
3	Conseil Départemental	Josiane FISCHER
2	Conseil Départemental	Rita DEMBLON-POLLET
3	DRIHL 92	Psylvia DEWAS-TASSEAU

Etaient représentés

Col.	organisme	nom	Mandataire
1	EFIDIS	DE SALABERRY Charles	Carine SCAPPATICCI
1	Hauts-de-Seine Habitat	LAGEL Eric	CNL
1	LOGIREP	GIUGANTI Christian	FISCHER Josiane
1	ERIGERE	OLLIVIER Benoit	Notaires 92
1	Chambre notaires 92	PENIN-COURTET Bénédicte	Me FERRAN Fabien
1	Action Logement	BRZUSZEK Françoise	DRIHL 92
1	SEMA Sceaux	AUCLAIR Sandrine	CNL
1	Seine Ouest Habitat	HALIMANT Olivier	UNLI
2	UNLI	Monsieur VENEAU	GUILLEMAUD Alexandre
2	Famille de France	LALOE Marie-Annick	UNLI
2	Confédération Syndicale des Familles	CREMIEUX Jacqueline	UNLI
2	UDAF	MILOTTE Alain	FISCHER Josiane
3	SOLIHA	THARRAULT Philippe	CNL
3	Association des maires	GAUTIER Jacques	DRIHL 92
3	Conseil départemental	BEDIN Camille	FISCHER Josiane

La feuille de présence signée par tous les membres présents à l'assemblée et les mandataires des membres représentés ainsi que les pouvoirs sont annexés au présent procès verbal : annexe 1.

La feuille de présence fait apparaître que **19 personnes** présentes ou représentées ont participé à l'assemblée générale extraordinaire. La règle de quorum prévue aux statuts de l'association étant respectée, le président propose aux administrateurs de commencer l'examen de la question à l'ordre du jour.

1. Résolution 1 : Faisant suite à la séance du Conseil d'administration du 07 mars 2017, approbation du projet de modifications des statuts (documents adressés par voie électronique et remis en séance)

Le conseil d'administration du 07 mars 2017 a acté le déménagement du siège social de l'ADIL 92 et approuvé les modifications administratives nécessaires (mise à jour des statuts...).

Ezzedine TALEB, directeur général de l'ADIL 92 se chargera des formalités administratives nécessaires à la modification des statuts.

Le siège social de l'ADIL 92 sera au 5 Boulevard des Bouvets à Nanterre.

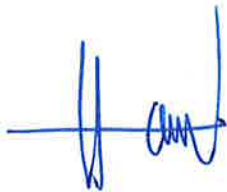
M. Josiane FISCHER soumet la résolution au vote des membres de l'assemblée générale qui l'adoptent à l'unanimité.

Après avoir proposé aux membres de l'association l'examen d'un sujet de leur choix et devant l'absence de proposition, Madame. le Président décide de clore les débats et prononce la fin de l'assemblée générale extraordinaire à 15h. Elle remercie toutes les personnes présentes de leur participation.

Nanterre, le 07 novembre 2017

Madame Le Président

Josiane FISCHER

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a horizontal line, positioned to the right of the name Josiane FISCHER.